

Bureau d'Etude des Sans-Papiers (BESP)
Communiqué n° 4 – 12 juin 2020
Observatoire de la pandémie de covid-19 parmi les sans-papiers

Sur la scolarisation des enfants de sans-papiers
(avant la pandémie de covid-19 et à l'issue du confinement)

Au moment de la réouverture des écoles, nombre de pouvoirs publics ou d'associations, tant en France qu'en Belgique, annoncent que « certains élèves, surtout dans les écoles les plus défavorisées, ont complètement perdu le contact avec l'école depuis la mi-mars, ce qui menace de renforcer les inégalités scolaires et le décrochage¹ ». Les chiffres avancés varient entre 5-10 % dans l'enseignement obligatoire, et la Fédération des Etudiants Francophones (FEF) annonce même jusqu'à 20 à 30% de décrochage dans l'enseignement supérieur.

Le moment nous semble donc opportun pour rappeler la première étude générale que nous avons réalisée en 2018, qui analyse les problèmes spécifiques de scolarisation des enfants de sans-papiers (enquête 2019-2020). Et pour publier notre nouvelle étude qualitative, réalisée en 2019-2020.

A la lumière de ces études, il nous semble urgent d'examiner l'impact du confinement et de la rupture de scolarisation des enfants de parents sans-papiers de mars à juin 2020, dans le cadre de la gestion de la pandémie de covid-19.

1. La situation générale de scolarisation des enfants de sans-papiers : notre étude de 2018, et nos recommandations au niveau des élections communales² en 2018 et fédérales³ en 2019.

Dès sa création, le Bureau d'étude des sans-papiers (BESP) avait organisé une vaste enquête en 2018. Environ 235 personnes sans-papiers avaient été questionnées de manière approfondie sur les principales thématiques de vie qui les concernaient : les soins de santé, l'alimentation, le logement, la scolarisation des enfants, le travail, l'accès aux formations, la sécurité / le racisme. Cette étude a fait l'objet d'une publication, et de recommandations au niveau des élections communales d'octobre 2018, cette étude est en ligne sur notre site www.besp-sanspapiers.be .

Le chapitre 4 de cette étude (pp 27-28) s'appuyait sur les réponses de 39 familles avec enfants. Ces parents rappelaient notamment que l'obligation scolaire dont « bénéficiait » leurs enfants posait de nombreux problèmes : l'absence de moyens structurels (ni allocations familiales, ni bourses d'études), malgré la soi-disant « gratuité » de l'enseignement, et de plus les nombreux frais scolaires, et l'absence de prise en charge avant 6 ans et après 18ans (impliquant parfois une interruption des études sans pouvoir les finaliser).

Nos recommandations de 2018 restent inchangées aujourd'hui :

¹ Interview de la Ministre Caroline Désir dans LE SOIR du 10 juin 2020.

² <http://ep.cfsasbl.be/Enquete-sur-la-situation-des-sans-papiers-Recommandations-pour-les-elections>

³ <http://ep.cfsasbl.be/Recommandations-pour-les-elections-federales-regionales-et-europeennes-du-26>

Recommandations

L'école doit être un sanctuaire pour les enfants. Un lieu où ils sortent des pressions quotidiennes de leur vie de sans-papiers pour être dans un lieu d'apprentissage et de promotion sociale bienveillant et sécurisé. Au nom des Droits de l'Homme, nous affirmons la primauté de l'obligation scolaire sur les lois d'enfermement.

Mais cette scolarité ne peut être une réussite qu'à certaines conditions :

- ⇒ Que toute scolarité entamée ne puisse pas être interrompue (pas d'expulsion d'enfants en âge scolaire),
- ⇒ Que la scolarité puisse se terminer (même si on dépasse les 18 ans pour l'enseignement secondaire) vu les itinéraires chaotiques des enfants de sans-papiers c'est parfois nécessaire,
- ⇒ Qu'ils puissent participer à toutes les activités éducatives, même celles qui ont un coût à charge des parents (sorties, voyages scolaires, activités parascolaires, sport²², etc ...),
- ⇒ Que les frais scolaires puissent être pris en charge dans leur foyer (et non en étant placés à Fédasil), c'est une formule moins chère pour l'Etat et elle permet une vie familiale et sociale plus « normale ». Ces frais devraient être pris en charge « par délégation » par Fédasil. En son absence, nous demandons aux CPAS de prendre le relai d'une aide matérielle garantissant la pleine participation à l'école (quitte à se faire eux-mêmes rembourser par Fédasil).

La question des frais d'études devra être posée dans le cadre des élections de 2019, des mesures modificatives devront être prises en concertation avec Fédasil (niveau fédéral), l'organisation scolaire (Communauté française) et les CPAS.

2. **NOUVEAU** : notre étude⁴ qualitative de 2019 - février 2020, réalisée AVANT le confinement.

Vu la gravité des situations découvertes en 2018, nous avons relancé une enquête plus qualitative en 2019-2020, enquête que nous avons finalisée avant le confinement. Nous avons interviewé 21 parents (dont 20 mamans !) de 50 enfants, à Bruxelles, Liège et Verviers.

Le « profil type » des participant.e.s à cette deuxième étude est celui d'une femme, une maman, d'origine africaine, de 38 ans, en Belgique depuis près de 9 années, s'occupant seule de la scolarité de 2 enfants, le plus souvent scolarisés.

Qu'avons-nous appris de cette nouvelle enquête ? Les situations décrites par les parents de ces enfants sont très diverses, mais présentent un certain nombre de points commun :

- 1) Que **la plupart ont trouvé, parfois avec difficulté, une école** qui accueille effectivement leurs enfants. C'est l'aspect positif de l'enquête.
- 2) Que nombre d'enfants rencontrent des **difficultés scolaires en termes d'apprentissage**, parfois prises en charge par l'école, par un enseignant, par une école de devoirs, par un service social, par des bénévoles. Que certaines interventions spécialisées et coûteuses ne sont pas prises en charge comme par exemple la dyslexie, la nécessité de logopédie, ...
- 3) Que **le montant total des frais scolaires est très élevé, malgré la soi-disant gratuité** : location de livres, accès à la piscine, photocopies, activités extra-scolaires, ... sans compter les frais complémentaires de garderie, de transport, de collation, d'habillement, de matériel scolaire. Les chiffres avancés concernent plusieurs centaines d'euros par enfant et par an. Montant impayables pour des parents sans-papiers, sans travail ou travaillant dans des conditions d'exploitation qui ne libèrent pas de marge budgétaire.

⁴ Disponible sur www.besp-sanspapiers.be

« Alors on se fait aider, ou on tente de négocier avec l'école, ou on paie une petite partie, » ... ou on n'est en incapacité de payer.

- La **garderie**, toujours payante, et limitant la possibilité pour les parents de travailler ;
- Le **transport**, en ce qui concerne les titres de transport des parents accompagnant leurs jeunes enfants à l'école ;
- La **collation de midi**, la règle générale, c'est « parfois il y a, parfois il n'y a pas » !
- L'**habillement**, assuré par des dons, de la seconde main, des achats en brocante ;
- Le **matériel scolaire**, des dons, de la récup, rarement quelques maigres achats ;
- Les **voyages scolaires**, possibles en Belgique mais coûteux même s'ils font partie du programme scolaire ; ceux à l'étranger, encore plus chers et impossible sans papiers ;
- Les **activités sportives**, les inscriptions, les équipements, jusqu'à 400 € / an. La plupart sont amenés à y renoncer.

4) Une deuxième partie questionne **les conditions difficiles de vie de la famille, qui handicapent la scolarité des enfants :**

- **L'accès à la santé**, via l'aide médicale urgente : la situation est très différente selon les CPAS, selon qu'ils ne délivrent pas de carte médicale, ou une carte médicale d'un mois jusqu'à ceux où elle est valable un an. Les procédures sont tellement complexes que seuls 10 à 20% des sans-papiers y feraient appel. Tous les soins et tous les médicaments ne sont pas remboursés. Parfois, ils sont amenés à y renoncer ...
- L'accès à une **alimentation de qualité** : « on donne ce qu'on a, si on n'a pas, on n'a pas ». Les exemples cités sont nombreux, de périodes ou de situations quasi sans repas.
- La **question du logement** est particulièrement préoccupante : exigüité du logement, insalubrité, impossibilité d'attaquer le propriétaire défaillant, nomadisme, déménagements fréquents (et changement d'école), entraînant des menaces de placement des enfants en centre ouvert ... avec le risque à terme d'expulsion ?
- Les **revenus du travail** sont très limités : travail en noir, très irrégulier, pas d'horaire fixe, « parfois on m'appelle, parfois pas » et « parfois on me paie 5€ de l'heure, parfois on ne me paie pas », ... l'exploitation, voire la traite des êtres humains.
- Revient alors aussi **l'insécurité, la peur** et les exemples de racisme à leur rencontre, ... « parfois, les hommes profitent de nous lorsque nous sommes vulnérables ».

5) Les conclusions des parents : **un seul cri : « les enfants ! » « si vous ne pouvez pas nous aider, occupez-vous au moins des enfants, aidez-les ».**

- L'exigence de droits semblables aux enfants belges, pas seulement l'obligation scolaire, mais aussi des conditions de vie décente ;

- La **Crainte d'une génération sacrifiée** (comparable à la deuxième génération de l'immigration NDLR) : « *j'ai peur pour mes enfants* », « *si l'enfant reste comme cela, il va devenir quelqu'un de mauvais, ... de méchant* »
- Une demande commune : **avoir les papiers** ! « *Vraiment les responsables qui donnent les papiers, ils devraient essayer une fois d'être à la place des gens sans-papiers. Ils ne doivent pas juger ces gens-là. Parce que, vraiment, il y a des gens sans-papiers qui méritent de rester ici plus que les gens qui ont déjà leurs papiers... Moi je veux mourir ici... Et je veux donner beaucoup à ce pays parce qu'il m'a donné beaucoup, malgré que je souffre ! ... Et voilà, j'espère ma parole arrive aux gens responsables. Et j'espère qu'ils auront le cœur cette fois-ci* »

3. **ACTUALITE** : Covid-19, ce que le confinement a modifié à la situation des enfants ...

Comme indiqué précédemment, cette enquête a été réalisée principalement en 2019 et tout début 2020, avant le confinement lié au covid-19. Vu la difficulté de recontacter personnellement chaque parent, nous proposons ici une analyse générale que nous suivons avec de nombreux collectifs de sans-papiers, notamment dans le cadre de **l'Observatoire⁵ de l'impact de la pandémie parmi les sans-papiers**.

Les cours dans les écoles ont été suspendus le 16 mars. Comment la situation des enfants a-t-elle très évolué ?

- 1) Tous les analystes de la question scolaire, pédagogues, pédiatres et politiques, reconnaissent qu'une partie importante de la **population « défavorisée » a perdu tout contact avec l'école** : les chiffres oscillent entre 10 et 30 % selon les niveaux d'étude et les sources. Il est très vraisemblable que les sans-papiers se retrouvent majoritairement dans cette catégorie.
- 2) Les écoles se sont adaptées de manière très différente à cette période de suspension des cours : certaines n'ont pris aucun contact avec les enfants ; d'autres instituteurs sont restés en contact téléphonique ; certains ont fourni des photocopies avec du travail à faire à domicile. D'autres enfin ont inauguré les **cours à distance, ce qui implique matériel informatique, connexion ... et surtout capacité de s'adapter à un enseignement sans « maître** ». Les sans-papiers, comme tous les enfants de classes sociales défavorisées, ne disposaient pas du matériel informatique, ni d'un bureau pour travailler, ni de soutien parental suffisant. La rupture avec la scolarité est donc importante.
- 3) Le confinement a interrompu le travail de la plupart des parents : **plus de revenu** ! Non déclarés à la sécurité sociale, ils n'ont bénéficié d'aucun revenu de remplacement. Leurs conditions de vie se sont donc dégradées : alimentation déficiente, accès aux soins de santé reportés.
- 4) Les sans-papiers – et leurs enfants – constituent **un des angles morts de la gestion de la pandémie⁶**. Nous n'avons aucune information sur le degré d'atteinte au virus : qui sont les personnes testées positives ? hospitalisées ? décédées ? Cette non-prise en compte est dangereuse pour eux, mais aussi pour l'ensemble de la société dont la situation sanitaire de 100.000 personnes lui échappe.

⁵ Voir notre communiqué n°2 : <https://besp-sanspapiers.be/bureau-d-etudes-des-sans-papiers-besp/analyse-no2-10-mai-20.html>

⁶ Voir notre communiqué N° 1 : <https://besp-sanspapiers.be/bureau-d-etudes-des-sans-papiers-besp/communique-no1-30-avril-20.html>

- 5) Certaines mesures prises les éloignent encore plus de conditions de vie décentes : par exemple **l'usage obligatoire d'une carte de banque**⁷ dans certains services publics (STIB) ou magasins : les sans-papiers n'en disposent évidemment pas, et ne peuvent donc plus payer pour accompagner leurs enfants à l'école ...

Il est donc très vraisemblable, comme l'indiquent nombre de chercheurs en sciences sociales, que **cette période de confinement a augmenté la dualisation** de notre société, et que les enfants de sans-papiers en sont victimes en première ligne.

4. Après cet épisode particulièrement douloureux pour les sans-papiers, ceux-ci revendiquent, plus que jamais, la régularisation !

La seule solution pour permettre une vie digne aux sans-papiers et à leurs enfants, c'est de leur en donner. **La scolarisation des enfants dans notre pays devrait être pris en compte comme facteur d'ancrage durable**, parmi les conditions de régularisation que nous avons préconisées dans notre rapport n°2 à l'occasion des élections fédérales.

Au moment d'écrire ces lignes, le déconfinement est amorcé, et les sans-papiers ont recommencé à faire entendre leurs voix, notamment en organisant ou participant à des manifestations de rue (organisées par différents collectifs, la prochaine, organisée par la Coordination⁸, étant prévue ce vendredi 12 juin). En France, une manifestation⁹ très large de soutien a rassemblé des milliers de personnes à Paris dès le 30 mai 2020.

Dans les prochains accords gouvernementaux, avec ou sans élections, et malgré les oppositions explicites de certains partis politiques – mais le soutien de nombre d'autres – les sans-papiers vont relancer ce combat pour être pris en compte. Le BESP continuera à soutenir cette revendication en produisant des analyses et des études pertinentes en la matière, qui soient des outils soutenant la lutte des sans-papiers.

5. Notre prochaine étude portera sur la situation et les revendications des femmes sans-papiers.

Un communiqué n° 5 y sera largement consacré, fin juin, par le Comité des femmes sans-papiers.

Pour le Bureau d'étude des sans-papiers :

- Tous nos communiqués et études sont disponibles sur www.besp-sanspapiers.be
- Contact : contact.besp@cfsasbl.be
- Enquête : Abel MOUMBONDJI, membre de CFS et étudiant à l'ISCO (0465 77 72 24)

Pour la Coordination des Sans-Papiers, ses porte-paroles :

- Modou Ndiaye (Porte-parole de la Coordination, 0499 884 821)
- Mamadou Diallo (Porte-parole de la Coordination, 0493 995 444)
- Serge Bagamboula (Porte-parole de la Coordination, 0493 291 974)
- Bintou Touré (Porte-parole des femmes, 0466 281 442)
- Mamadou Guisset et Sédar Degallois (Voix des Sans-Papiers à Liège, 0492 241 043)
- Site : www.sanspapiers.be

⁷ Voir communiqué n° 3 : <https://besp-sanspapiers.be/bureau-d-etudes-des-sans-papiers-besp/communique-no-3-27-mai-2020.html>

⁸ <https://sanspapiers.be/rassemblement-contre-le-covid-19-regularisation/>

⁹ <https://fr.euronews.com/2020/05/31/manifestation-a-paris-les-sans-papiers-sont-ceux-qui-souffrent-le-plus-de-la-crise-sanitari>

